



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MAYOTTE**

Secrétariat général adjoint

**ARRÊTÉ N° 2019-SGA-351 du 13 JUIN 2019**  
**portant délégation de signature**  
**pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel**  
**de programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Patrice BOUZILLARD, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel n° 18/2259-A du 21 décembre 2018 portant affectation de Mme Virginie DONATTI, ingénieur du génie sanitaire, à la préfecture de Mayotte sur un poste d'attachée d'administration de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel n° 16/1105-A du 5 février 2016 portant mutation de M. Brian TOURRÉ, attaché d'administration d'État, à la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018/SGA/345 du 13 avril 2018 portant délégation de signature à M. Brian TOURRÉ pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel du programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 298/SG/2019 du 27 mai 2019 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 283/SGA/2019 du 27 mai 2019 portant délégation de signature à M. Patrice BOUZILLARD, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU la décision n°14/SG/SRHAS/2019 du 25 janvier 2019 portant affectation de Mme Virginie DONATTI

à la préfecture de Mayotte ;

VU la décision n°14/SG/SRHAS/2016 portant affectation de M. Brian TOURRÉ, attaché d'administration, d'État, en qualité de chargé de mission auprès du secrétaire général adjoint ;

VU les circulaires annuelles MP3 relatives aux rôles et devoirs des services prescripteurs ;

**Sur proposition** du secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Virginie DONATTI et M. Brian TOURRÉ, chargés de mission auprès du secrétaire général adjoint, à l'effet de transcrire dans le système d'information financière de l'État CHORUS, les décisions prises en matière budgétaire concernant le budget opérationnel de programme 129 et l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976 dans le cadre du suivi de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MILDECA).

**Article 2 :** En fonction des habilitations, délégation de signature est donnée à Mme Virginie DONATTI et à M. Brian TOURRÉ, chargés de mission auprès du secrétaire général adjoint, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans CHORUS concernant les dépenses imputées sur le budget opérationnel de programme et sur l'unité opérationnelle précités.

**Article 3 :** Le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n°2018/SGA/345 du 13 avril 2018 portant délégation de signature à M. Brian TOURRÉ pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel du programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976 est abrogé.

Le préfet,  
Délégué du Gouvernement

  
  
**Dominique SORAIN**